

73093  
Objet

**DROITS DE PLACE  
POUR LES MARCHANDS  
FORAINS**

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 19

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

ARRIVÉE LE
24. MAI 1973
DELIBERATION EXECUTOIRE
ART. 46 DU C.M.L.

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix huit mai

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, DOMEQ, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE  
Mme BIDEAU par Melle FOUCHE  
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTREAU  
EXCUSES : MM. TETARD - BOUTET

M. Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

La Commission des Finances réunie le 11 Mai 1973, a procédé à l'étude des divers tarifs des droits de place perçus pour le plaçage des marchands forains.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions des Commissions du Commerce et des Finances,

DECIDE :

- d'appliquer à compter du 1er juillet 1973, les tarifs suivants :

- pour la foire mensuelle du 4ème Jeudi :

- abonné 15 F. par mètre linéaire et par an
- non abonné : 1,25 F par mètre linéaire hors saison
- " " : 3,75 F " " en saison (par jour)
- camions-magasins - camions-dépôts etc. :  
redevance forfaitaire supplémentaire de 10 F par foire.

- Pour l'esplanade du marché ( les mercredi et dimanche)

- 1,25 F le mètre linéaire hors saison
- 3,75 F le mètre linéaire en saison (juillet-août et septembre)

- camions-magasins- camions-dépôts : redevance forfaitaire  
supplémentaire de 10 F par marché .

Il y aura lieu de faire subir chaque année, à ces tarifs  
un pourcentage d'augmentation identique à celui du coût de la vie .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes, jour, moi et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



  
Guy TETARD